

COMMUNIQUE N° - 002 /C/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/2016 DU 03 JAN 2017
PORTANT RECTIFICATION PARTIELLE DU COMMUNIQUE N°178/C/PR/ MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/2016 DU
19 SEPTEMBRE 2016 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DES MARCHES RELATIFS A
L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 081/AOIO/PR/MINMAP/CCPM-AG/2016 DU 09 JUIN 2016
RELATIF A LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE CHAUSSETTES POUR L'EMBALLAGE DE BALLES DE COTTON A
LA SODECOTON, CAMPAGNE 2016-2017.

Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé des Marchés Publics communique :

Par Décision N°- 002 /D/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/2016 du 03 JAN 2017, le
soumissionnaire ci-après, a été retenue comme attributaire du Marché relatif à la consultation
suscitée :

MAITRE D'OUVRAGE	ENTREPRISE	LOTS	FOURNITURE	LIEU DE LIVRAISON	MONTANTS TTC (EN FCFA)	DELAIS DE LIVRAISON
SODECOTON	GRUPEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES (GEC)	1	Fourniture de 250 000 chaussettes pour coffre de presse type 20" x 54"	MAGASIN SODECOTON GAROUA	424 803 354,50 Quatre cent vingt-quatre millions huit cent trois mille trois cent cinquante-quatre virgule cinquante	90 jours

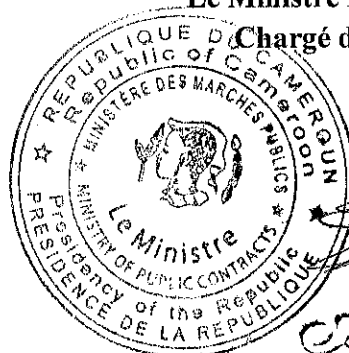
Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Générale des Marchés des Approvisionnements et des Services (DGMAS) du Ministère des Marchés Publics (MINMAP) pour l'établissement du Marché correspondant, dans un délai de trois (03) jours. Passé ce délai, le Ministre des Marchés Publics se réserve le droit d'annuler cette attribution.

Par ailleurs, le candidat **FILTISAC SA** n'ayant pas été sélectionné, pour **offre plus disante**, est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ses offres seront détruites.

Yaoundé, le 03 JAN 2017

Le Ministre Délégué à la Présidence
Chargé des Marchés Publics

Ampliations
- SODECOTON
- ARMP
- DGMAS
- CCPM - AG
- SOPECAM
- Archives/Chronos



Alba Sadow

A
q